



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 24/2013

Concerne : remplacement de trois véhicules et d'une saleuse pour le Service communal des Travaux – Demande d'un crédit d'achat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit d'un montant de CHF 330'000.00 (trois cent trente mille francs), en vue de l'acquisition de trois véhicules et d'une saleuse pour le Service communal des Travaux.

1. Préambule

Comme déjà mentionné dans les derniers préavis relatifs à une demande de crédit en vue de l'acquisition ou du remplacement d'un véhicule, le Service communal des travaux voit ses interventions se multiplier, proportionnellement au fort développement démographique de notre commune. Les véhicules sont constamment sollicités. Si leur entretien est régulièrement assuré dans nos ateliers, il ne peut contrer les méfaits du temps et de la météo.

Cette année n'échappe pas à la règle et nous devons une fois de plus soumettre à votre approbation une dépense d'un montant conséquent. La Municipalité a décidé de renouveler à l'avenir notre parc de véhicules selon un tournus de remplacement qui nous permettra de plafonner les dépenses dans ce domaine. Le Service des Travaux a établi un inventaire de tous les véhicules communaux immatriculés ainsi qu'un bilan de leur état pour prévoir l'échelonnement de leur remplacement sur les dix à quinze prochaines années. Il ressort de ce bilan que des investissements importants restent à réaliser en 2014 et 2015, pour nous défaire des véhicules les plus anciens et/ou les plus endommagés. Dès 2016, ces investissements devraient être réduits de moitié. Les véhicules seront alors remplacés selon un tournus qui nous permettra, chaque année, de porter pratiquement la même somme au plan des investissements.



Le transporteur Lindner, mis en service en 2001, utilisé tant pour le déneigement et le salage que pour les travaux des foins en été, arrive en fin de vie. Une fois déjà il s'est "séparé", autrement dit son châssis s'est rompu et a dû être ressoudé. La rouille attaque toute sa structure, son système hydraulique est défaillant et il doit régulièrement passer par l'atelier pour poursuivre sa carrière. Des dépenses trop importantes seraient à envisager pour le maintenir en état de marche. Il est donc temps de le remplacer.

Le tracteur Iseki TF, mis en service en 2004, présente de sérieuses attaques de corrosion au niveau du châssis ainsi que de la carrosserie et son circuit d'huile présente des fuites récurrentes. Ce véhicule est utilisé en été pour la tonte des terrains de football et de diverses parcelles communales. Le service hivernal de déneigement des trottoirs l'a mis à rude épreuve. Il s'agit du troisième véhicule de ce type de notre parc, les deux autres ont été remplacés en 2013.

Le fourgon Peugeot Boxer, mis en service en 2004, a fortement souffert de la corrosion due au salage des routes en hiver. Son état se dégrade sérieusement et il est nécessaire d'entreprendre de coûteuses réparations pour le maintenir en état de marche. Il est raisonnable de le remplacer avant qu'il ne nous lâche définitivement.

La saleuse que nous envisageons de remplacer est en service depuis plus de 12 ans. Elle est passablement attaquée par la rouille et ne garantit plus un bon fonctionnement. Les conditions météorologiques que nous connaissons à Epalinges ne nous permettent pas d'attendre une panne pour envisager une nouvelle dépense. Il convient donc de la remplacer.

2. *Transporteur Muli T10 X avec moteur Euro 5*



L'offre retenue pour l'établissement du présent préavis fait référence à un équipement de marque *Muli T10 X, avec moteur Euro 5*, présenté par l'entreprise AGROMONT AG REFORM de Hünenberg.

Cette offre comprend les éléments suivants :

- a) le véhicule ;
- b) un pont basculant 3 côtés acier/alu type Meusbürger ;
- c) un équipement hydraulique Variante D FH/PL-CH, les plaques de fixation pour le système de déneigement, les différentes pièces d'attelage, etc.

Données, caractéristiques techniques

Poids mort	3'250 kg
Charge utile sur châssis	5'250 kg
Charge admissible sur essieu AV&AR	4'600 kg
Poids total admissible	8'500 kg
Charge remorquable	10'000 kg
Empattement	2'753 mm
Largeur hors tout, roues 15.5/55 R 18	2'118 mm
Longueur hors tout	5'100 mm
Hauteur	2'350 mm

Coût

Selon les devis rentrés, le coût total relatif à l'acquisition de ce nouveau transporteur est de CHF 200'000.00 (deux cent mille francs), basé sur l'offre « AGROMONT AG ».

Véhicule de base	CHF	170'000.00
Equipements voirie	CHF	9'000.00
Equipements hydrauliques	CHF	8'000.00
Pont basculant et accessoires	CHF	16'000.00
Prix total hors taxes et immatriculation	CHF	<u>203'000.00</u>
	CHF	
Rabais communal 8 %	CHF	-16'240.00
Prix total hors taxes	CHF	<u>186'760.00</u>
TVA 8 %	CHF	14'940.80
Prix total TTC	CHF	<u><u>201'700.80</u></u>

A ce montant, il conviendra d'ajouter un éventuel prolongement de garantie sur deux ans (CHF 1'470.00), diverses modifications pour adapter le véhicule à la lame à neige et à la saleuse que nous possédons déjà (ca 1'500.00) et de retrancher le rabais Euro (variable comme les taux de change). Nous estimons qu'un montant de CHF 200'000.00 (deux cent mille francs) correspond au coût final de ce véhicule et de son équipement.

3. Tracteur – ISEKI - TM 3265

Concernant ce tracteur, la Municipalité a opté, comme l'an passé, pour un véhicule de la marque ISEKI du type : TM 3265 (Permis de conduire « B » ou « F »), proposé par l'entreprise Rapid Technic AG, de Killwangen. Cette offre comprend, en autres, 2 distributeurs hydrauliques double-effet commandés par un mini-monolevier Joystick électrique, un 3^{ème} distributeur électro hydraulique simple-effet, un relevage frontal, deuxième vérin de levage frontal pour accessoires lourds tel que fraise à neige ou balayeuse, une couche de conservation spéciale pour tout le châssis, les ailes arrières et l'essieu (fortement recommandé pour les travaux du service hivernal) ainsi que les accessoires pour le service hivernal.



Données, caractéristiques techniques

Longueur :	2880 mm
Largeur :	1224 mm
Hauteur :	2130 mm
Carburant :	Diesel
Vitesse max. :	25 km/h
Place assise :	1
Normes gaz :	Euro V Norme ECE R24
Poids total autorisé :	1'640 kg

Coût TVA (8 %) incluse

Véhicule de base	CHF	44'940.00
Equipements	CHF	22'900.00
<i>Total véhicule Brut</i>	CHF	<u>67'840.00</u>
Réduction	CHF	<u>-4'400.00</u>
Prix total net	CHF	<u><u>63'440.00</u></u>

4. Fourgon Citroën Jumper L2H2

Ce véhicule "à tout faire" est quotidiennement utilisé pour le transport de matériel encombrant : tables, matériel et fournitures scolaires, dossiers voués à la destruction par Tridel, pièces de rechanges pour l'atelier, petites machines (tondeuses, débroussailleuses), etc. Il est régulièrement mis à disposition des autres services.

La Municipalité a retenu l'offre du Garage DIND, à Lonay, pour un fourgon Citroën L2H2 de 130 cv.

Données, caractéristiques techniques



Longueur :	5413 mm
Largeur :	2050 mm
Hauteur :	2254 mm
Empattement :	3450 mm
Puissance	
en CV:	7
Masse totale	
admise en charge :	3300 kg.
Poids à vide :	1400 kg.
Charge utile :	1900 kg.

Coût

Véhicule de base HT	CHF	44'310.00
Remise HT	CHF	-14'110.00
<i>Total véhicule</i>	CHF	<u>30'200.00</u>
+ TVA 8 % de CHF 30'200.00	CHF	2'416.00
<i>Prix total TTC</i>	CHF	<u><u>32'616.00</u></u>

5. Saleuse - épandeuse BOSCHUNG IMS W 17012

En 2013, le Conseil communal a accordé un crédit d'achat à la Municipalité pour l'achat de deux saleuses. La Municipalité avait choisi d'acquérir une saleuse de type IMS Z 23027 d'une capacité de 2,7 m³ à deux compartiments qui permette de saler, de gravillonner voire de faire les deux simultanément. Le modèle que produit actuellement la maison Boschung est trop grand et trop lourd pour les véhicules de la voirie. La commune a donc acheté une deuxième saleuse à un seul compartiment de type IMS J 18016 d'une capacité de 1,6 m³. Nous revenons à la charge cette année pour acquérir une saleuse à un seul compartiment, de type IMS W 17012 d'une capacité de 1,2 m³ pour le véhicule Meili.

**Coûts****Saleuse - épandeuse BOSCHUNG IMS W 17012**

Distributeur Boschung Type IMS W 17012	CHF	11'615.00
Equipements	CHF	2'280.00
Accessoires	CHF	1'475.00
Distributeur	CHF	3'905.00
Entraînement H par hydraulique du véhicule	CHF	615.00
Commandes et frais d'adaptation à l'usine	CHF	<u>6'520.00</u>
Total HT	CHF	26'410.00
Rabais 5 %	CHF	<u>-1'320.50</u>
Total net excl. TVA	CHF	25'089.50
TVA 8 %	CHF	<u>2'007.15</u>
Prix total	CHF	<u><u>27'096.65</u></u>

Le plan des investissements prévoit en 2014 une dépense de CHF 330'000.00 pour le remplacement de véhicules pour la voirie.

C'est un crédit de CHF 330'000.00 (trois cent trente mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour l'acquisition des véhicules et de la saleuse présentés dans le présent préavis.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 8'316.00 (calculée à 2.52 %).

6. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 24/2013 du 4 novembre 2013,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.00 (trois cent trente mille francs) en vue du remplacement de trois véhicules et d'une saleuse pour le Service communal des Travaux ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 4 novembre 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard